



L'an deux mille vingt-deux le 15 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 8 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. BECCHETTI Daniel – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – M. MORESE Yannick – M. FAGOT REVURAT Yannick – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon -

Procurations : M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. WARRION Jacky – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas à M. Claude THOMAS – M. IEMETTI Jean Marc à M. Franck BRIDARD – M. BARTHELEMY Philippe à M. MATHIEU Denis – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony -

Excusé(s) : Mme LORETTE Delphine – M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole – M. COLOMBI Philippe – Mme HUART Sonia

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombre : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 31

Pouvoirs : 9

Excusés : 5

Votants : 40

Date d'affichage : 20 décembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : **40**

Contre

Absentions :

VIE LOCALE

09/12/2022

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF – AUTORISATION DE SIGNATURE

Claude Thomas, Président, rappelle que la démarche de Convention Territoriale Globale est menée conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La Convention Territoriale Globale remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et permet un élargissement des thématiques couvertes : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la cadre de vie ou encore l'animation de la vie sociale.

Cette convention vise à renforcer la cohérence et coordination entre les différents acteurs du territoire. Elle constitue également un outil de pilotage permettant de réajuster les politiques publiques et de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Issue d'un diagnostic territorial et d'une démarche participative associant élus locaux, partenaires et habitants, la convention décline les axes prioritaires validés en comité de pilotage le 17 novembre 2022 :

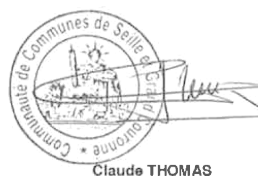
- Structurer la politique habitat sur le territoire
- Garantir aux habitants un territoire d'accueil dynamique, attractif et citoyen
- Faciliter la construction pour les jeunes d'un parcours professionnel choisi et serein
- Maintenir les accompagnements de proximité dans les démarches administratives
- Favoriser l'accès aux droits des usagers
- Maintenir et optimiser l'offre Petite Enfance pour mieux répondre aux besoins des familles
- Promouvoir les métiers de la Petite Enfance
- Offrir à aux enfants et jeunes du territoire une égalité d'accès à un service d'animation jeunesse de qualité et pérenne.

- Donner la possibilité aux jeunes de s'appropriier leur territoire, pratiquer des activités, développer leur citoyenneté
- Construire un projet parentalité en réponse aux besoins des familles du territoire

Afin de mener à bien ces enjeux, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président, avant la fin de l'année 2022, à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la Convention Territoriale CAF
- **Autorise** le Président à signer la convention
- **Autorise** le Président à solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre des axes



CLAUDE THOMAS
2022.12.28 08:09:05 +0100
Ref:20221227_110402_1-1-O
Signature numérique
le Président